

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

du 25 mars 2024

ARRÊTE temporaire

réglementant la circulation et le stationnement

Le maire de la commune de Vaugines,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-2 ;

Vu les articles L22-11-1 et suivants du code des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route, et notamment ses articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 411-26 ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié par l'arrêté du 10 octobre 1968 relatif à la signalisation routière ;

Vu le code de la voirie routière, et notamment son article L. 113-2 ;

Vu la demande de l'entreprise Alpes Sud Canalisation, pour M. Tom WILSON, du 25/03/2024,

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de sécurité pour permettre des travaux d'installation d'un poste de livraison d'eau brute à usage d'arrosage avec pose de canalisation, pour le compte de la société du Canal de Provence ;

ARRÊTE

Article 1 :

La circulation et le stationnement seront réglementés du 8 avril au 6 mai 2024 inclus entre 8 h et 18 h.

- 1746, Route d'Ansouis – La Coste Eyguières

Article 2 :

La signalisation sera mise en place et conforme à la réglementation en vigueur par l'entreprise.

Article 3 :

L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée des travaux.

Article 4 :

La gendarmerie, les services municipaux de police sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vaugines, le 25/03/2024

Mme La Maire,
Frédérique ANGELETTI

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE' at the top, 'VAUGINES' at the bottom, and the number '84160' in the center. The signature is written in a cursive style.